

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 du Conseil d'Administration  
 du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du jeudi 07 décembre 2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mercredi 07 décembre à 09h00, s'est tenue la réunion du Conseil d'Administration, (dûment convoquée), dans la salle du conseil, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur CORNET Cédric, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<p><i>Date de la convocation : 21/11/2022</i>  <i>Nombres de membres : 17</i>  <i>En exercice : 17</i>  <i>Présents : 11</i>  <i>Votants : 14</i>  <i>Procuration : 3</i></p>	<p><b><u>Présents :</u></b>          MM. CORNET Cédric - BARBIN Teddy -          Mmes - CLARAC Elodie - BROSSEAU Victorine - PAULON Nina -          JEAN ELIE Isabelle - HERMANNE Liliane - THELEMAQUE Sonia -          SAME MOLIA Anita - JOAB Carole - BAHADOUR Caroline</p> <p><b><u>Excusées :</u></b>          Mmes MOLIA Sandra (mandataire CORNET Cédric) - MONTOUT Liliane          URBINO France Ena (mandataire PAULON Nina) -          LOUISERRE-MEZENCE Laurie (mandataire HERMANNE Liliane)</p> <p><b><u>Absents :</u></b>          M. FRAIR Jules          Mme VIROLAN Jocelyne</p>
---	---

**Délibération N°CA-2022-S-CCAS-31**

**DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES de 2023**

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,*

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les Villes de 3 500 habitants et plus,

Vu l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

*Sur le rapport de Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale et sur sa proposition,*

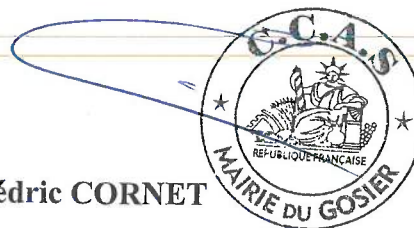
*Après en avoir délibéré,*

**PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023.**

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier,  
le 07 décembre 2022  
Pour extrait conforme,  
Le Président,



Cédric CORNET





# Centre Communal d'Action Sociale Rapport d'Orientations Budgétaires exercice 2023

Conseil d'Administration du 07 décembre 2022

COURRIER ARRIVÉ LE :

16 FEV. 2023

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

# SOMMAIRE

- **Orientations politiques**
- **Cadre réglementaire**
- **Analyse financière 2019 - 2020 et 2021**
- **Trajectoire budgétaire**

COURRIER ARRIVÉ LE :

16 FEV. 2023

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



## Orientations politiques sociales pour 2023

COURRIER ARRIVÉ LE :

15 FEV. 2023

S.PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

La Guadeloupe a été fortement éprouvée depuis la crise sanitaire et le Gosier n'y fait pas exception. Cette crise sans précédent a accentué les problématiques sociales et de santé du territoire et ses effets perceptibles, aujourd'hui encore, conduisent notre municipalité à redoubler d'efforts pour garantir la protection et le bien-vivre des personnes les plus vulnérables.

Le centre communal d'action sociale a dû s'adapter dans ce contexte spécifique, pour mieux répondre à l'ensemble des demandes et insuffisances repérées, tant dans le domaine de la santé, de la solidarité, que du logement et plus généralement en matière de non-recours aux droits.

La Ville, par le financement du centre communal d'action sociale, entend accentuer le développement des solidarités et la prise en compte des réalités du territoire. Des actions fortes devront être menées en direction des plus fragiles, des synergies devront être déployées avec les partenaires naturels de l'action sociale pour y fonder les réponses cohérentes et conjointes.

COURRIER ARRIVÉ LE :

16 FEV. 2023

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

En 2023, c'est un peu plus d'un million d'euros qui seront alloués par la collectivité au CCAS, pour poursuivre et renforcer ses actions, visant à réduire les inégalités, lutter contre les exclusions et promouvoir la cohésion sociale et intergénérationnelle.

Parce que nous nous inscrivons dans une dynamique d'action sociale flexible, nous devons par ailleurs, accorder une attention particulière à la poursuite du chantier de modernisation de l'institution, de manière à offrir aux gosiériens à la fois, un accueil adapté et un accompagnement de qualité.

Au regard de ces grandes ambitions et pour oeuvrer en ce sens, le Conseil d'administration du CCAS s'appuiera principalement sur les grandes orientations suivantes :

COURRIER ARRIVÉ LE :

16 FEV. 2023

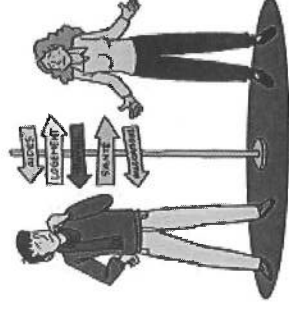


# 3 AXES MAJEURS





## Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits des gosiériens



### A travers notamment :

- l'élaboration d'un livret numérique d'information
- l'ouverture d'une épicerie sociale en soutien aux problématiques alimentaires chroniques
- le renforcement des aides sociales facultatives et l'instauration de deux nouvelles aides (aide aux petits travaux, aide aux courses) au bénéfice des plus vulnérables.

## **Axe 2 : Placer les seniors au cœur de nos actions et agir contre l'isolement**

**Par le biais notamment :**





- d'ateliers de lutte contre les troubles cognitifs
- d'actions intergénérationnelles de transmission aux plus jeunes du territoire
- d'une écoute des besoins de la population et une analyse des besoins des aînés d'un par le biais d'un diagnostic.



**Axe 3 : Renforcer le lien avec nos partenaires et s'inscrire dans une dynamique intercommunale pour une politique sociale et solidaire active**



**Dont :**

-   le développement des actions de la convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales
-  un séminaire d'accompagnement social du handicap
-  la mutualisation des actions sociales en lien avec les partenaires et institutions sociales (conseil départemental, caisse d'allocations familiales, ...)



**Dont :**

- développer l'offre à la population par la convention PLANIR signée avec la caisse générale de sécurité sociale
- le développement de l'accompagnement numérique notamment par le bus itinérant mis en place par la communauté d'agglomération au service de la population des communes membres





# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023



## Cadre réglementaire

COURRIER ARRIVÉ LE :

16 FEV. 2023

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

## Introduction

Le débat d'orientation budgétaire est tout d'abord une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants (**Art. L. 123-8** du Code de l'action sociale et des familles, **Art. L. 2312-1** du Code général des collectivités territoriales).

Ce document présente des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS.

Il a pour objectif de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie politique et financière du CCAS.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif mais n'a aucun caractère décisionnel. Il ne donne pas lieu à un vote. La délibération à transmettre au contrôle de légalité prend seulement acte de la tenue de ce débat.

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023



## Cadre administratif

Le CCAS exerce ses missions dans le cadre :

- 1) des obligations réglementaires : le Code l'action Sociale et des Familles,
- 2) du projet de mandature : les orientations politiques,
- 3) du projet d'administration,
- 4) des orientations du schéma communal d'action sociale,

Aujourd'hui, l'effectif du CCAS est de 13 agents, les missions d'accueil, d'accompagnement social, de partenariat sont développées au sein de 3 cellules, et visent :

- 1 - le maintien des efforts d'accompagnement des personnes en difficulté ;
- 2 - la poursuite des actions contribuant au bien-être des personnes âgées ;
- 3 - la mise en œuvre de l'épicerie solidaire.



## 1- L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

- l'amélioration de l'accueil et de l'orientation : poursuite de la démarche de sécurisation, d'aménagement de l'accueil
- développement du partenariat social : nomination de référents institutionnels et associatifs pour améliorer les délais de réponse,
- identification et meilleure appréhension des missions des partenaires pour optimiser les orientations dans l'intérêt d'une prise en charge sociale globale et de réponses spécifiques : séminaire "*accompagnement social du handicap sur le territoire*" ;
- diffusion des informations par une approche de proximité : décentralisée vers les quartiers (permanences amélioration de l'habitat, médiation des litiges entre voisinage, conseils juridiques et fiscaux sur le patrimoine ...)



## 2 - la poursuite des actions contribuant au bien-être des personnes âgées

- appréciation de la continuité des actions réalisées dans le cadre de la Prévention et la Perte d'autonomie des séniors et reprogrammation de celles-ci sur d'autres formats. Ces actions bénéficient du financement via la conférence des financeurs : ateliers de gymnastique volontaire, accompagnement de la prévention des troubles cognitifs, conférences à thème ..
- apport d'une réponse à la mobilité par l'acquisition d'un minibus pour favoriser la participation des séniors aux ateliers et actions mises en oeuvre dans le cadre de l'animation sociale sur le territoire ;
- maintien des actions collectives phares : sorties des personnes âgées, la Semaine Bleue, les paniers de Noël...

### 3- La mise en oeuvre de l'épicerie solidaire

Elle a bénéficié de l'accompagnement technique du réseau ANDES (Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires).

L'épicerie solidaire du Gosier rentre dans le cadre de la réponse sociale aux plus démunis, souhaitée par l'autorité, et a l'ambition de satisfaire aux besoins alimentaires de ce public tout en offrant un espace d'accueil, d'écoute.

Les personnes bénéficiaires, (estimées à 100 personnes dans un premier temps), orientées par les travailleurs sociaux du territoire : CCAS, CAF, Conseil Départemental, bailleurs sociaux, vont bénéficier d'un accompagnement personnalisé après évaluation de leur situation et définition de leur projet, ce dans l'objectif d'une insertion durable.

Afin de favoriser l'autonomie, la durée d'accès est limitée dans le temps (3 mois renouvelables).

Une participation symbolique leur est sollicitée (10 à 30%) pour respecter la dignité.

Un espace convivial et des activités favorisent le lien social et renforce l'estime de soi.

COURRIER ARRIVÉ LE :

16 FEV. 2023

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023



## Analyse financière 2019 à 2021







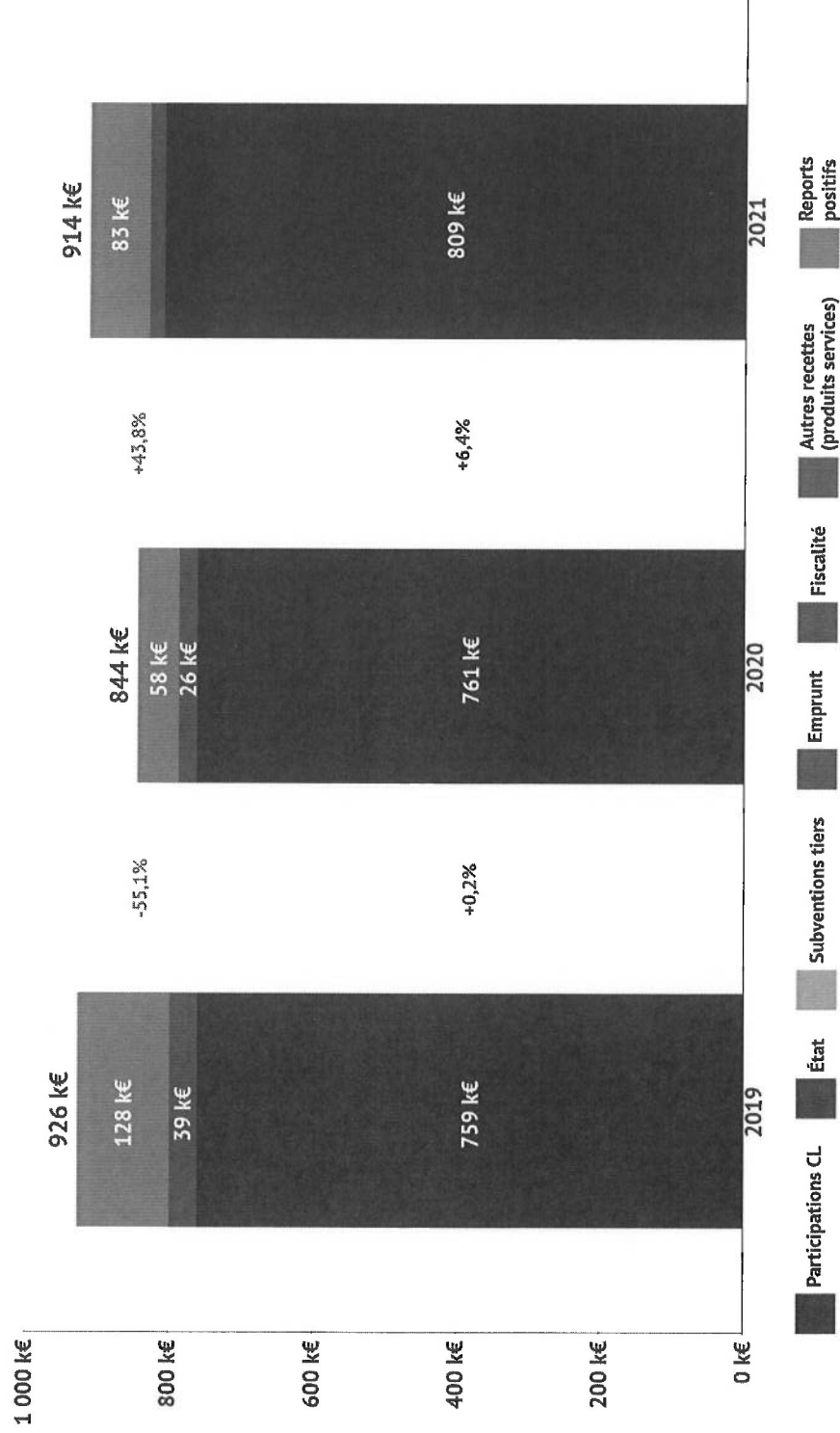
# **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023**

**Situation financière du CCAS du Gosier**

**RÉTROSPECTIVE  
2019 - 2021**

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

## Situation financière du CCAS du Gosier



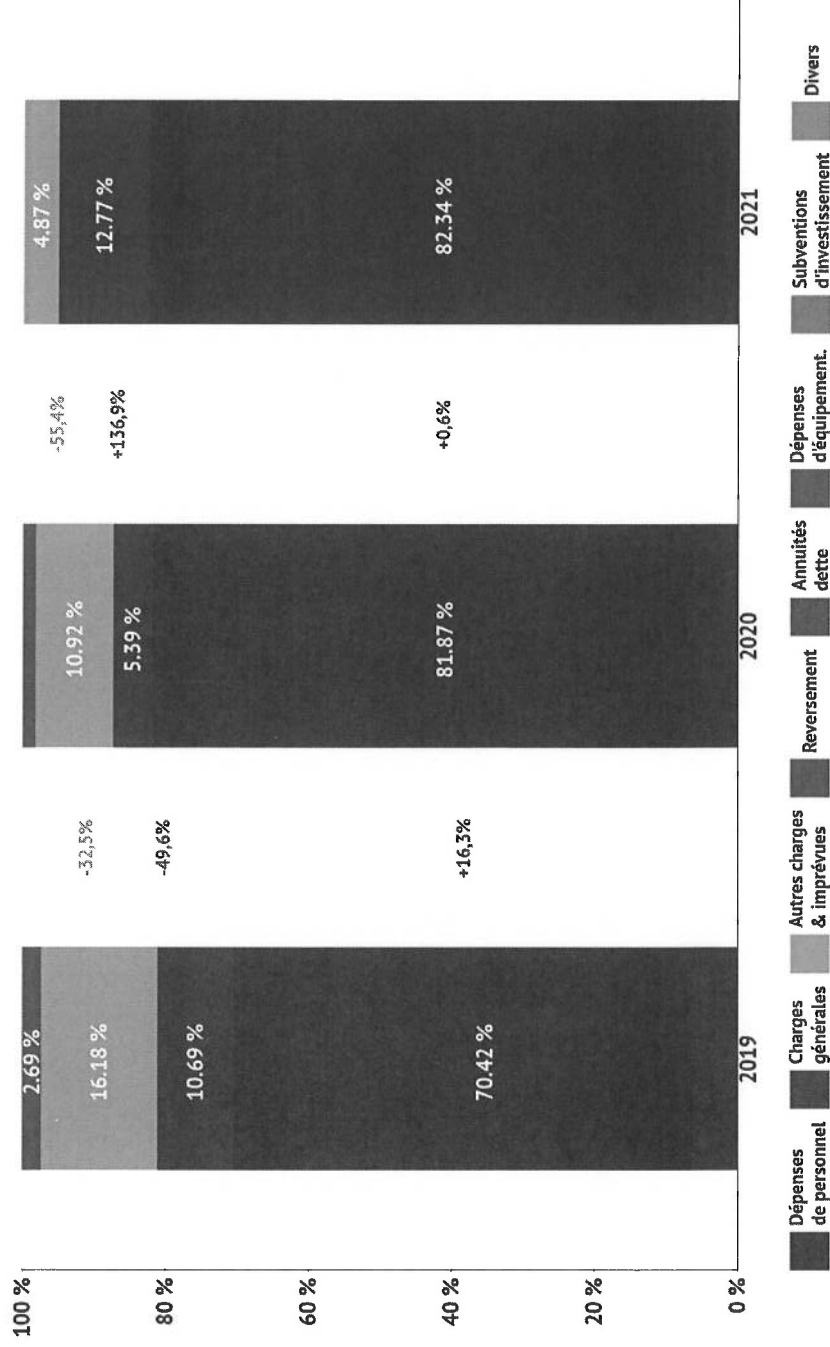
### Vue générale des recettes

Le budget du Centre Communal d'Actions Sociales est financé largement par la subvention communale.

Cette participation connaît une hausse sensible entre 2019 et 2021 : elle passe de 82 % en 2019, et atteint 88% en 2021.

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

## Situation financière du CCAS du Gosier

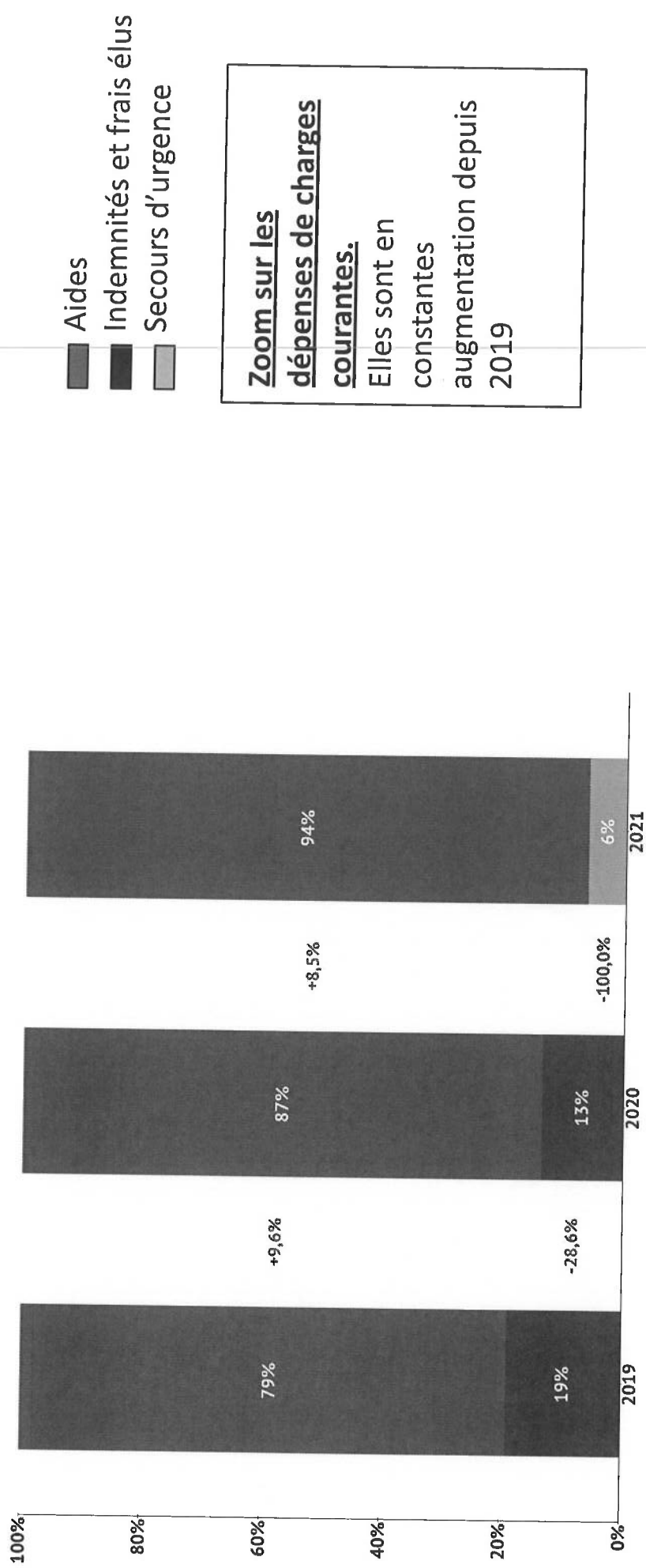


**Vue générale des dépenses**

Les dépenses de personnels sont prépondérantes dans le budget du CCAS.

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

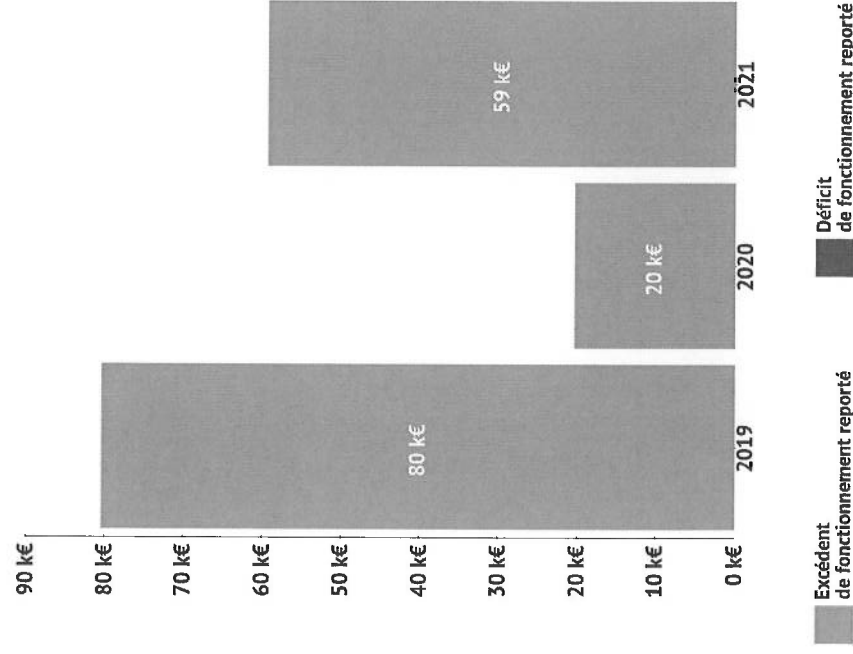
## Situation financière du CCAS du Gosier





# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

## Situation financière du CCAS du Gosier



Le CCAS connaît un résultat excédentaire sur les 3 derniers exercices comptables.

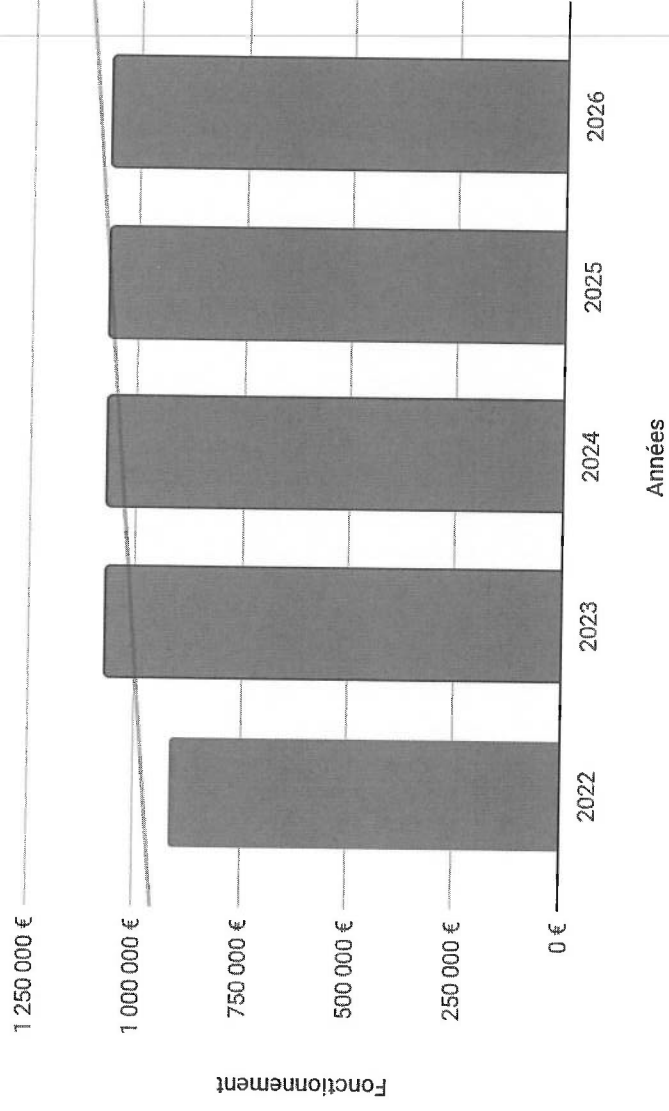
# Trajectoire budgétaire 2023-2026

COURRIER ARRIVÉ LE :

16 FEV. 2023

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

*Progression des dépenses de fonctionnement avec l'ouverture de  
l'épicerie sociale et solidaire*





**Merci de votre attention**

**Le Président du CCAS - Cédric CORNET  
La Vice Présidente du CCAS - Sandra MOLIA**

